



Grossesse et temps de travail

Par **safiya774**, le **15/02/2011** à **13:47**

bonjour, je suis employée en cdi et suis enceinte de 6 mois d'ici peu, ce matin, en me rendant sur mon lieu de travail (en transport) je me suis prise d'une crise d'hypoglycémie, ce qui m'a causé un retard d'une heure (en sachant que je bénéficie de 30 min en moins par jour) ce qui me fait un retard hors norme de 30 min. n'étant pas munie de mon téléphone je n'ai pu prévenir mon employeur, mais lui ai expliqué dès mon arrivée.
celui-ci m'a ordonné de ne pas prendre place et de repartir. a-t-il le droit ?

Par **P.M.**, le **15/02/2011** à **15:37**

Bonjour,
Il n'en avait en principe pas le droit...
Il faudrait savoir s'il pratique ainsi avec tous les salariés, sinon, je vous conseillerais d'envoyer une lettre recommandée avec AR lui indiquant que vous vous étonnez d'une telle mesure discriminatoire...